



ARRETE MUNICIPAL
ARRETE DE NUMEROTATION DE VOIRIE
RUE DU BEL AIR 95560 MONTSOULT
66/2020

Le Maire de la Commune de Montsoul,

Vu le décret n° 94-112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213.28,

Vu la division de la parcelle sise rue du Bel Air cadastrée section AD n°151 en deux lots à bâtir ; effectuée par le Cabinet PICOT - MERLINI accordée le 24 juillet 2020,

Vu le plan de division annexé,

Considérant, au vu de ce découpage, qu'il y a lieu d'affecter un nouveau numéro de voirie au droit de la rue du Bel Air pour ces nouveaux lots à bâtir ;

Considérant que, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'immeuble désigné ci-après se voit attribuer le numéro suivant :

| Propriétaire | Section cadastrale | Numéro attribué |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|
| M. et Mme VIVIAN René | AD n°151 lot 1 | <u>4 ter rue du Bel Air</u> |
| M. et Mme VIVIAN René | AD n°151 lot 2 | <u>4 bis rue du Bel Air</u> |

Article 2 : Monsieur Silvio BIELLO, Maire de la Commune de Montsoul est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur du Cadastre Centre des Impôts,

Monsieur le Directeur du centre de tri postal,

Le propriétaire,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul,

Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers,

La Sous-Préfecture,

France Télécom

ENEDIS/ GRDF

Syndicat Mixte d'Assainissement (SIAH)

Lyonnaise des Eaux (VEOLIA)

L'INSEE

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France

Fait à Montsoul, le 1^{er} octobre 2020

Le Maire,

Silvio BIELLO

